

COMPTE RENDU CTL DU 27/04/2016

Deux déclarations liminaires lues en début de CTL. Une par Solidaire et une de la CGT Finances Publiques 21 (cf fin de ce document).

Suite à la lecture de nos déclarations liminaires, la directrice a apporté quelques réponses. Elle indique qu'elle ne partage pas nos craintes concernant les statuts spéciaux et la PPCR. Elle précise que le ministre a bien rappelé que la retenue à la source n'avait pas pour but de supprimer des emplois (juste des modifications de l'organisation interne à la DGFIP). Elle va créer de nouveaux métiers...

Autant dire que ses réponses nous ont fait « franchement sourire » !

Aucune fiche d'impact n'a été fournie aux OS en amont de ce CTL ; elles ont été remises seulement en début de séance. La directrice s'est excusée de cet oubli.

Le 27/04/2016, s'est tenu le Comité Technique Local (CTL) de la DRFIP 21 dont voici l'ordre du jour :

- 1 - Fusion des SIE de Dijon Nord et Dijon Sud (pour avis)**
- 2 - Scission du SIPE de Chatillon-sur-Seine : fusion de la partie SIE avec le SIE de Dijon Nord (pour avis)**
- 3 - Transfert du pôle enregistrement du SIE de Dijon Nord au SPF Dijon 1 (pour avis)**
- 4 - Mise en gestion conjointe du SPF Dijon 2 par le SPF Dijon 1 (pour avis)**
- 5 - Transfert du siège du SPF de Beaune à Dijon (pour avis)**
- 6 - Questions diverses.**

1 - Fusion des SIE de Dijon Nord et Dijon Sud (pour avis)

Cette restructuration entre dans le cadre des « opérations non visibles »

Il s'agit des réorganisations de services n'entraînant pas la disparition totale des services des Finances Publiques dans une commune.

Seul l'accord de la DG est nécessaire.

Cette fusion des deux SIE de Dijon est programmée au 01/01/2017 pour former un seul service d'une cinquantaine d'agents (avec transfert du pôle enregistrement vers le SPF).

Un seul comptable (disparition du poste du responsable du SIE de Dijon Sud).

La direction indique que cette restructuration n'aura que peu d'impact (toujours au 3ème étage).

L'impact immobilier sera discuté dans un prochain CTL (vers octobre ou novembre 2016 après le feu vert de la DG).

Les méthodes de travail sont différentes selon les SIE.

La CGT Finances Publiques 21 a tenu à indiquer à la directrice le grand nombre d'interrogations des agents des SIE et du manque d'information ressenti par ces derniers sur ce sujet.

Des groupes de travail seront organisés dans les prochaines semaines.

Nous avons insisté pour que les agents soient pleinement associés à ces discussions, entendus et écoutés...

Mme DIMEY a indiqué qu'il pourrait être envisagé la création de « pôles » expertise, pôles « ceci cela »...

L'organisation de travail du SIE Dijon Nord se rapproche le plus de celle de la plupart des autres SIE de la DGFIP.

Le CHSCT du 25/04/2016 s'est prononcé contre ce projet.

Vote : contre à l'unanimité des OS

2 - Scission du SIPE de Chatillon-sur-Seine : fusion de la partie SIE avec le SIE de Dijon Nord (pour avis)

Le SIPE de Chatillon-sur-seine perd sa mission de SIE sous prétexte des départs en retraite prévus et du fait que ce service soit peu fréquenté par le public. En effet, les professionnels sont habitués à la téléprocédure.

Seul un agent B restera pour assurer le front office si besoin en plus des tâches du SIP qu'on lui octroiera

Cette restructuration prendra effet au 01/01/2017.

Les agents dépendront informatiquement et juridiquement du SIE de Dijon Nord (traitement à distance des dossiers) : le transfert des dossiers papier se fera au fur et à mesure des départs à la retraite courant premier semestre de 2017.

Le CHSCT a émis un avis défavorable, entre autre, du fait de l'incertitude du nombre d'emplois transférés.

Vote : contre à l'unanimité des OS

3 - Transfert du pôle enregistrement du SIE de Dijon Nord au SPF Dijon 1 au 01/03/2017 (pour avis)

C'est une opération obligatoire pour les DRFIP à la demande de la DG.

Pour les agents, changement du responsable du service, déménagement vers le SPF au 1^{er} étage de la Boudronnée.

Les missions de l'enregistrement sont assez proches de celles des SPF d'où le choix de les fusionner. Une application informatique commune FIDJI Enregistrement sera disponible en 09/2016 et remplacera MOREA (qui disparaîtra vers la mi avril 2017)

Le CHSCT a émis un avis défavorable au motif que l'on ne connaît pas le nombre d'emplois qui suivra la mission (actuellement 11 agents concernés) et que les conditions de travail des agents concernés vont être modifiées.

En ce qui concerne la prime ACF perçue actuellement par les agents des SPF, il n'y aucune assurance que les agents du pôle enregistrement la perçoivent suite à leur transfert au SPF (discussion en cours sur ce sujet).

La question des cas particuliers des paiements différés fractionnés n'est pas encore tranchée : vont ils suivre la mission ?

Vote : contre à l'unanimité des OS

4 - Mise en gestion conjointe du SPF Dijon 2 par le SPF Dijon 1 au 01/01/2017 (pour avis)

Là aussi il s'agit d'une demande de la DG.

Peu d'impact sur les conditions de vie au travail.

Changement d'autorité hiérarchique.

Le responsable du SPF2 perd son emploi ; il peut demander à participer au mouvement de mutation ou rester à la direction en tant que chargé de mission.

Ce service serait composé de 26 agents.

Le CHSCT s'est abstenu.

Vote : contre à l'unanimité des OS

5 - Transfert du siège du SPF de Beaune à Dijon au 01/11/2016 (pour avis)

Il est prévu de créer un SPF Départemental d'où ce transfert.

Sur les 6 emplois du SPF de Beaune, 4 départs à la retraite sont prévus.

2 collègues sont volontaires pour suivre la mission sur Dijon ; ils recevront la prime de restructuration.

Cette entité devrait s'appeler SPF 4.

L'ensemble des SPF sera au 1^{er} étage de la Boudronnée. D'où la nécessité de déplacer un ou des services actuellement au 1^{er} étage et n'ayant pas de contact avec le public.

Pas de plan d'installation élaboré pour l'instant.

Le CHSCT a émis un avis défavorable

Vote : contre à l'unanimité des OS

L'ensemble des OS ayant voté contre tous les sujets à l'ordre du jour de ce CTL, un nouveau CTL est convoqué le 09/05/2016 à 9h.

6 - Questions diverses.

- Mise en place de la prime d'accueil :

Suite à la note du 22/04/2016, cette année, la prime sera de 400 euros (si équipe tournante, elle sera dégressive, de 400 à 100 euros, avec un minimum de 50 jours).

- Projet immobilier de SEMUR-EN-AUXOIS :

La Direction a décidé de regrouper l'ensemble des services de la DGFIP de Semur sur l'aile gauche du site «Semur gare » (bâtiment appartenant à la commune de Semur et loué à la DRFIP 21) et mettre en vente le site actuellement occupé par la trésorerie.

Des plans ont été élaborés suite à l'intervention d'un ergonomiste. Attente de l'approbation du service sécurité de la DG, discussions en cours avec la mairie et la DG...

SAS de la cantine de la Boudronnée :

Toujours pas de réponse de la DG.

Par contre, les crédits concernant la climatisation du restaurant administratif ont été obtenus.

Bois accueil CDIF au rez de chaussée Boudronnée :

Il a été demandé par les OS d'envisager la création de portes pour évacuation d'urgence en cas d'agression. Le champ des caméras va être étendu à ces 2 boxis.



DECLARATION LIMINAIRE AU CTL DU 27/04/2016

Les journées des 9 et 31 mars ont rassemblé des centaines de milliers de manifestants et de grévistes exigeant l'abandon pur et simple du projet de loi gouvernemental (dit « EL KHOMRI ») qui organise la régression sociale. Plusieurs mesures contenues dans ce projet permettront de déroger aux droits des salariés tels que prévus dans le droit du travail et les accords de branche notamment par le simple fait de l'inversion de la hiérarchie des normes. Ainsi, des accords d'entreprises pourraient contenir des dispositions moins favorables aux salariés que celles des accords de branche. Si ce projet de loi était voté et mis en œuvre, la précarité et l'insécurité sociale deviendraient la norme dans le monde du travail.

La Fonction publique n'échappera pas à ce mouvement. D'ores et déjà, des projets visant à remettre en cause certains droits sont en cours et concernent directement les agents des Finances publiques : des attaques contre les statuts particuliers contenues dans PPCR ou encore du RIFSEEP, de la chute du nombre de promotions internes, de l'annonce de la retenue à la source, des restructurations incessantes qui aboutissent à des reculs en matière de règles de gestion et à la dégradation de la qualité du service et des conditions de vie au travail.

Concernant le CTL de ce jour, nous ne pouvons que regretter des décisions de fusions, scissions, rattachements de services, mise en gestion conjointe...

Ces restructurations ne sont envisagées que pour gérer des situations de manque d'effectifs suite aux incessantes suppressions d'emplois subies par les services de la DRFIP 21.

Ces décisions ont aussi pour conséquence de vider de leur substance les services les plus ruraux de notre DRFIP vers La « capitale » Dijonnaise.

Tous ces changements imposés aux agents ont des conséquences sur leurs conditions de vie au travail. Les collègues concernés sont inquiets et se posent énormément de questions sur l'avenir de leurs missions ; l'augmentation du stress et des risques psycho-sociaux sont indéniables...